Arrêt du Tribunal (cinquième chambre élargie) du 12 juin 2007 — Budějovický Budvar/OHMI — Anheuser-Busch (BUDWEISER)

(affaires jointes T-53/04 à T-56/04, T-58/04 et T-59/04)

«Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demandes de marque communautaire verbale BUDWEISER — Appellations d'origine enregistrées au titre de l'arrangement de Lisbonne — Article 8, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 40/94 — Rejet de l'opposition»

1. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque non enregistrée ou d'un autre signe utilisé dans la vie des affaires (Règlement du Conseil n° 40/94, art. 8, § 4) (cf. points 70-74)*

2. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque non enregistrée ou d'un autre signe utilisé dans la vie des affaires (Règlement du Conseil n° 40/94, art. 8, § 4) (cf. point 204)*

Objet

Annulation de six décisions de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 3 décembre 2003 (affaires R 820/2001-2, R 822/2001-2, R 823/2001-2, R 921/2001-2, R 29/2002-2 et R 32/2002-2) relatives à des procédures d'opposition entre Budějovický Budvar, národní podnik et Anheuser-Busch, Inc.

Données relatives à l'affaire

Demandeur de la marque communautaire:	Anheuser-Busch Inc.
Marque communautaire concernée:	Marque verbale BUDWEISER pour des produits des classes 9, 14, 16, 21, 25, 29, 30, 35, 38, 41 et 42 — demandes n^{os} 739177, 24612, 24661, 24620, 24638 et 927533

Titulaire de la marque ou du signe invoqué à l'appui de l'opposition:	Budějovický Budvar, národní podnik
Marque ou signe invoqué à l'appui de l'opposition:	Appellations d'origine BUDWEISER BIER, BUDWEISER BIER-BUDVAR, BUDWEISER BUDVAR
Décision de la division d'opposition:	Rejet des oppositions
Décision de la chambre de recours:	Rejet des recours

Dispositif

1) Les recours dans les affaires jointes T-53/04 à T-56/04, T-58/04 et T-59/04 sont rejetés.

2) Budějovický Budvar, národní podnik est condamnée aux dépens.

Arrêt du Tribunal (cinquième chambre élargie) du 12 juin 2007 — Budějovický Budvar/OHMI — Anheuser-Busch (BUD)

(affaires jointes T-60/04 à T-64/04)

«Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demandes de marque communautaire verbale BUD — Appellation d'origine enregistrée au titre de l'arrangement de Lisbonne — Article 8, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 40/94 — Rejet de l'opposition»

1. Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque non enregistrée ou d'un autre signe utilisé dans la vie des affaires (Règlement du Conseil nº 40/94, art. 8, § 4) (cf. points 68-72)